

# PROJET

## Avenant de prorogation de la convention de délégation de compétence

**la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE,  
Président de la C.U.B

**et**

**l'Etat**, représenté par Monsieur Francis IDRAC, Préfet de la Gironde

**Vu** la convention en date du 31 janvier 2006

Vu les dispositions de la loi “Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion” en cours d'examen au Parlement et notamment son article...

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 20 janvier 2006 et du 30 mai 2008

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2008 sollicitant la prorogation pour un an de la convention de délégation de compétence par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière d'attribution des aides à la pierre, et autorisant le Président à signer la convention avec l'Etat et tous les actes s'y rapportant,

**Vu** la demande du Président de la CUB en date du 5 novembre 2008 de prolonger d'un an la durée de la convention de délégation de compétence

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1** : la convention de délégation de compétence conclue entre l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux est prorogée d'un an ; elle s'achèvera au 31 décembre 2009.

**Article 2** : Un prochain avenant fixera les objectifs quantitatifs en nombre de logements et enveloppe financière, pour l'année 2009.

Fait à Bordeaux le...

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux

Le Préfet de Région Aquitaine  
Préfet de la Gironde

Vincent FELTESSE

Francis IDRAC